



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/12/2015

Reçu en préfecture le 30/12/2015

ID : 033-200027068-20151217-2015_12_171-DE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

15-12-171 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze le dix sept décembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Bernard NADEAU , Christophe DARDENNE , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Philippe FAURT , Gérard MOULINIER , Chantal GANTCH

Absents :

Michèle LACOSTE, Hélène ESTRADE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Denis SIRDEY, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Isabelle HARDY pouvoir à Laurence ROUEDE, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Jérôme COSNARD, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY pouvoir à Bernard NADEAU, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Val DUCLOS pouvoir à Sabine AGGOUN , Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Joël BAYLE, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON , Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH

Monsieur Jean-Philippe LE GAL a été nommé secrétaire de séance

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE
FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES ÉQUIPEMENTS
D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SITUÉS À LIBOURNE ET COUTRAS

Sur proposition de Monsieur LABORDE Vice-Président en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Gironde du 24 octobre 2011,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 août 2015 portant sur la définition de l'intérêt communautaire et la modification des compétences de La Cal,

Vu la compétence action sociale d'intérêt communautaire de La Cal,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Vu l'article L 2125-1 à 5 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Considérant le principe que toute occupation du domaine public donne lieu – sauf exception – au versement d'une redevance d'occupation,

Considérant que la gestion par délégation de service public d'une aire d'accueil n'entre pas dans le cadre des exceptions, il est nécessaire de fixer le montant de la redevance d'occupation des équipements des aires d'accueil de Libourne et de Coutras,

Considérant que par délibération n°13.11.199 du 29 novembre 2013, le Conseil communautaire a fixé le montant de la redevance pour l'occupation annuelle du domaine public intercommunal relative à la gestion de l'aire d'accueil située à Saint Denis de Pile à 100 € en fonction de la durée d'occupation et de la superficie occupée soit 2066 m², il convient de fixer le montant des redevances des sites situés à Libourne et à Coutras dans les mêmes conditions,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (56 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2016, le montant des redevances pour l'occupation annuelle du domaine public intercommunal relative à la gestion des équipements d'accueil des gens du voyage :

- à 620€ pour l'aire d'accueil située à Libourne (50 places) d'une superficie de 12 809 m²,
- à 638€ pour l'ensemble aire d'accueil (24 places) et terrains familiaux (8 emplacements) situés à Coutras d'une superficie de 13 166 m².

Imputation budgétaire : Chapitre 70 – article 70323 – service gestionnaire et destinataire AAGV3, AAGV1 – fonction 524.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/12/2015

Reçue en préfecture le 30/12/2015

ID : 033-200027068-20151217-2015_12_172-DE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

15-12-172 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze le dix sept décembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Bernard NADEAU , Christophe DARDENNE , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Philippe FAURT , Gérard MOULINIER , Chantal GANTCH

Absents :

Michèle LACOSTE, Hélène ESTRADÉ, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Denis SIRDEY, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Isabelle HARDY pouvoir à Laurence ROUEDE, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Jérôme COSNARD, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY pouvoir à Bernard NADEAU, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Val DUCLOS pouvoir à Sabine AGGOUN , Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Joël BAYLE, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON , Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH

Monsieur Jean-Philippe LE GAL a été nommé secrétaire de séance

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE
INFRUCTUOSITÉ DE LA PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION
DES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SITUÉS À LIBOURNE ET À COUTRAS :
LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE NÉGOCIATION DIRECTE

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président, en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les articles L 1411-1 et suivants du CGCT,
Vu l'article L 1413-1 du CGCT,
Vu les articles L 2121-11, L 2121-12, R 2131-1 du CGCT,
Vu les articles R 1411-1, R 1411-2, R 5211-48 du CGCT,

Vu la compétence de La Calvi en matière de politique d'accueil des gens du voyage sur son territoire,

Vu l'avis du Comité technique en date du 7 septembre 2015,
Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 9 septembre 2015 concernant la gestion par délégation de service public des équipements situés à Libourne et Coutras,
Vu l'avis de la Commission marchés publics et affaires juridiques en date du 9 septembre 2015,
Vu l'avis des Bureaux communautaires en dates du 31 août et 14 septembre 2015,
Vu l'avis de la Commission action sociale d'intérêt communautaire en date du 16 septembre 2015,
Vu les délibérations n°2015.06.096 en date du 23 juin 2013 et n°2015.09.123 en date du 22 septembre 2015 approuvant le principe de délégation de service public pour les équipements d'accueil situés à Libourne et Coutras ainsi que le principe d'un délégation de service public unique pour la gestion des aires d'accueils situées à Libourne et Coutras ainsi que des terrains familiaux situés à Coutras,

Vu les avis de mise en concurrence publiés aux BOAMP et Moniteur le 25 septembre 2015 arrêtant une date de réception des candidatures au 26 octobre 2015,

Vu les commissions d'ouverture des plis en date du 26 octobre 2015 et 9 novembre 2015 procédant à l'ouverture des plis, à la détermination de la recevabilité des candidatures et sectionnant les candidatures admises à déposer une offre avant le 10 décembre 2015 à 12 heures,


Considérant qu'au 10 décembre 2015 à 12 heures, aucune offre n'avait été réceptionnée rendant ainsi infructueuse la procédure lancée,

Considérant que l'article L1411-8 du CGCT dispose que le recours à une procédure de négociation directe avec une entreprise déterminée n'est possible que dans le cas où, après mise en concurrence, aucune offre n'a été proposée ou n'est acceptée par la collectivité publique,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (56 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

- Le Conseil communautaire décide :
- de prononcer l'infructuosité de cette procédure,
 - d'autoriser le lancement d'une procédure de négociation directe pour la gestion par délégation de service public unique des aires d'accueil des gens du voyage situés à Libourne et à Coutras ainsi que des terrains familiaux situés à Coutras.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne



Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/12/2015

Reçu en préfecture le 30/12/2015

ID : 033-200027068-20151217-2015_12_173-DE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

15-12-173 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze le dix sept décembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Bernard NADEAU , Christophe DARDENNE , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Philippe FAURT , Gérard MOULINIER , Chantal GANTCH

Absents :

Michèle LACOSTE, Hélène ESTRADE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Denis SIRDEY, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Isabelle HARDY pouvoir à Laurence ROUEDE, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Jérôme COSNARD, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY pouvoir à Bernard NADEAU, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Val DUCLOS pouvoir à Sabine AGGOUN , Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Joël BAYLE, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON , Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH

Monsieur Jean-Philippe LE GAL a été nommé secrétaire de séance

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE : FIXATION DES TARIFS AU 1^{ER} JANVIER POUR L'ANNÉE 2016

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire,

La Communauté d'Agglomération du Libournais est dotée de la compétence statutaire du service social de portage de repas à domicile pour les personnes en perte d'autonomie résidant sur son territoire.

Ce service est soumis à tarification.

Les tarifs pratiqués prennent en compte les revenus et la constitution du ménage (couple/seul).

Le niveau de revenus détermine ainsi la participation financière des ménages.

Les tarifs sont réévalués chaque année au 1^{er} janvier selon l'indice des prix à la consommation INSEE du 1^{er} juillet de l'année précédente.

L'indice INSEE des prix à la consommation au 1^{er} juillet 2015 a évolué de + 0.19%

La première tranche de la grille tarifaire est déterminée au regard du montant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées, arrondie à 810€ (ASPA: 807.65€ par mois pour une personne seule, et 1 242€ mensuels pour un couple, au 1^{er} septembre 2015),

Il est proposé de réévaluer les tarifs communautaires de cette prestation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Vu l'avis de la Commission action sociale d'intérêt communautaire du 10 décembre 2015,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (56 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- accepter la grille tarifaire du service communautaire de Portage de Repas à Domicile à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016,
- signer tout document permettant la mise en œuvre de cette tarification.

Imputation budgétaire : chapitre 70 – compte 7066 – fonction 61 - service gestionnaire et destinataire PRD – fonction 70

Grille tarifaire du service communautaire de Portage de Repas à Domicile au 1^{er} janvier 2016

Tarification personne seule			
Tranches et prix repas pour 2015		Tranches et prix repas au 1 ^{er} janvier 2016	
Tranches de revenus	Prix repas	Tranches de revenus	Prix repas
Jusqu'à 800€	3.48€	Jusqu'à 810€	3.49€
> 800€ jusqu'à 900€	4.64€	> 810€ jusqu'à 900€	4.65€
> 900€ jusqu'à 1 000€	5.67€	> 900€ jusqu'à 1 000€	5.68€
> 1 000€ jusqu'à 1 200€	6.70€	> 1 000€ jusqu'à 1 200€	6.71€
> 1 200€ jusqu'à 1 500€	7.89€	> 1 200€ jusqu'à 1 500€	7.91€
> 1 500€ jusqu'à 1 700€	8.25€	> 1 500€ jusqu'à 1 700€	8.27€
> 1 700€ jusqu'à 2 000€	9.28€	> 1 700€ jusqu'à 2 000€	9.30€
> 2 000€	10.17€ (coût de revient 2013)	> 2 000€	10.01€ (coût de revient 2014)
Tarification couple			
Tranches et prix repas pour 2015		Tranches et prix repas pour 2016	
Jusqu'à 1242 €	2.79€	Jusqu'à 1242 €	2.80€
> 1 242€ jusqu'à 1 350€	3.25€	> 1 242€ jusqu'à 1 350€	3.26€
> 1 350€ jusqu'à 1 550€	3.91€	> 1 350€ jusqu'à 1 550€	3.92€
> 1 550€ jusqu'à 1 750€	4.69€	> 1 550€ jusqu'à 1 750€	4.70€
> 1 750€ jusqu'à 1 950€	5.37€	> 1 750€ jusqu'à 1 950€	5.38€
> 1 950€ jusqu'à 2 150€	6.08€	> 1 950€ jusqu'à 2 150€	6.09€
> 2 150€ jusqu'à 2 350€	6.83€	> 2 150€ jusqu'à 2 350€	6.85€
> 2 350€ jusqu'à 2 550€	7.58€	> 2 350€ jusqu'à 2 550€	7.59€
> 2 550€ jusqu'à 3 000€	8.67€	> 2 550€ jusqu'à 3 000€	8.69€
> à 3 000€	10.17€ (coût de revient 2013)	> à 3 000€	10.01€ (coût de revient 2014)

Allocation Adulte handicapé (AAH) Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), au 1^{er} septembre 2015:

- Personne seule : 807.65 €
- Couple : 1242 €

Indice des prix à la consommation INSEE –ensemble des ménages, hors tabac- au 1^{er} juillet 2015: + 0.19%

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le
 Fait à Libourne

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 30/12/2015

Reçu en préfecture le 30/12/2015

Affiché le



ID : 033-200027068-20151217-2015_12_173-DE